

## Économie circulaire et solidaire : la Métropole du Grand Paris met en lumière 8 projets exemplaires et renforce son accompagnement auprès des communes !

Communiqué de presse  
Paris, le jeudi 3 octobre 2024

A l'occasion de la 8<sup>ème</sup> édition du Grand Paris Circulaire, qui s'est tenue le jeudi 3 octobre au Pavillon de l'Arsenal, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, dévoile 8 projets ambitieux, lauréats de la deuxième édition des Trophées Métropolitains de l'Économie Circulaire et Solidaire, en présence de Marie-Agnès Poussier-Winsback, ministre déléguée chargée de l'Économie sociale et solidaire, de l'Intéressement et de la Participation, et de Xavier LEMOINE, Vice-président délégué à l'économie circulaire, collaborative, sociale et solidaire.

La Métropole œuvre à faire de l'économie circulaire un axe prioritaire du développement économique : produire des biens et services de manière durable en limitant la consommation, le gaspillage des ressources et la production de déchets.

Ouvert aux associations, entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), aux communes et aux Territoires, les **Trophées Métropolitains de l'Économie Circulaire et Solidaire** ont pour ambition d'accélérer l'appropriation de l'économie circulaire et solidaire, de mettre en lumière des projets exemplaires et de favoriser leur réplique à l'échelle métropolitaine.

Organisés par la Métropole du Grand Paris et avec le soutien de la Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) d'Ile-de-France et de l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC), ces Trophées valorisent, pour cette deuxième édition, **8 projets lauréats\* dans quatre grands axes de l'économie circulaire** :

- Le bâtiment et l'aménagement ;
- Les achats circulaires et solidaires ;
- Le réemploi ;
- L'alimentation et les biodéchets ;

Après une première édition réussie, **la Métropole a décidé d'amplifier son action auprès des communes en dévoilant un tout nouveau programme d'accompagnement et de financement de projets relevant de l'économie circulaire et solidaire** : accompagnement technique par des experts, partages d'expérience entre pairs, aide à l'identification de partenaires, co-financement jusqu'à 50% et 200 000€ de leur projet et aide à la recherche de financements complémentaires.



« L'économie circulaire et solidaire est un axe prioritaire de notre action ! La Métropole des Maires avance et accompagne les communes qui agissent pour une économie de bon sens. Avec Xavier Lemoine, Vice-président délégué à l'économie circulaire, collaborative, sociale et solidaire, nous avons souhaité mettre à disposition un nouveau programme visant à faire émerger toutes les intentions pour permettre une métropole résiliente et innovante, et améliorer le cadre de vie de tous les métropolitains. A tous les maires, intégrez l'économie circulaire dans vos projets : la Métropole vous encourage et vous accompagne ! », **Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris.**

« La création du ministère de l'Economie sociale et solidaire, de l'Intéressement et de la Participation, placé au sein du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie illustre une nouvelle étape de la reconnaissance de cette économie des territoires qui répond aux aspirations des français. Je sais pouvoir compter sur les exécutifs locaux et les associations pour accompagner une économie toujours plus résiliente et solidaire. Ce sont les premiers à comprendre les besoins de leurs territoires et à impulser des initiatives locales qui renforcent l'attractivité économique. Leur capacité à mobiliser les acteurs locaux, à faciliter l'implantation de nouvelles entreprises et à soutenir l'innovation est essentielle pour créer un écosystème favorable à l'emploi et à la croissance durable. », **Marie-Agnès Poussier-Winsback, ministre déléguée chargée de l'Economie sociale et solidaire, de l'Intéressement et de la Participation.**

**Découvrez les 8 projets lauréats de l'édition n°1 des Trophées de l'Économie Circulaire et Solidaire : [ici](#).**

**Les 8 projets lauréats de la seconde édition des Trophées de l'Économie Circulaire et Solidaire :**

- **Bâtiment et Aménagement :**
  - **Bellastock** : ferme urbaine éco-conçue avec matériaux de réemploi - Malakoff (92)
  - **Collectif Au Fil du Rail** : tiers-lieu, matériaux de réemploi - Paris (19e)
- **Achats Circulaires et Solidaires :**
  - **Carton Plein** : collecte de cartons des commerces en cyclo-logistique (réutilisation en broyat pour composteur et en litière équine pour le centre équestre voisin) - Est Ensemble (93)
- **Deuxième vie des objets :**
  - **Emmaüs Connect** : reconditionnement informatique en insertion et lutte contre l'illectronisme - Plaine Commune (93)
  - **RépareSeb** : reconditionnement électroménager en insertion - Paris (18e)
  - **L'Accorderie** : ressourcerie - Cachan (94)
- **Alimentation et biodéchets :**
  - **Veni Verdi** : ferme urbaine en insertion, avec perspective de sécurité sociale de l'alimentation - Sevrans (93)
  - **Une Oasis dans la Ville** : création de broyat de bois pour les composteurs de quartiers, à partir des déchets verts (hors alim) des habitants du quartier et des espaces verts de Plaine Commune - Aubervilliers (93)

**Contact Presse :** [presse@metropolegrandparis.fr](mailto:presse@metropolegrandparis.fr)

Inès Mouloudj – 06.02.72.14.04

**A propos de la Métropole du Grand Paris :**

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).